

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 6 —

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal,
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue Ste-Elisabeth, 70 — (Maison Bonneval)
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ. JUSTICE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Roanne

Première circonscription

SCRUTIN DU 22 SEPTEMBRE 1889

Candidat radical-socialiste

ANTONY AUBOYER

Maire de Roanne
Conseiller général de la Loire.

Première circonscription

De l'Arrondissement de Roanne

COMITÉ RADICAL-SOCIALISTE

Citoyens Électeurs,

L'heure de la lutte décisive est
venue. Vous êtes appelés à choisir
votre représentant à la Chambre des
députés.

Vous savez combien il importe
pour les intérêts de tous que vous
fassiez un bon choix. Plusieurs vont
briguer vos suffrages: d'un côté, le
monarchiste, de l'autre, deux républi-
cains.

Pour qui allez-vous voter?
Pour M. Charbonnier, pour M.
Audiffred, ou pour le citoyen
AUBOYER?

Réfléchissez!

Vous ne voterez pas pour le
monarchiste, parce que vous ne
voulés pas de révolution qui amènerait
fatalité la guerre civile, la guerre
avec l'étranger et l'amoindrissement
de la France. Voilà la perspective
que vous avez avec M. Charbonnier
qui vous cache son jeu et qui se
présente à vous avec un faux-
nez.

Vous ne voterez plus pour M.
Audiffred dont le mandat est expiré,
et qu'il ne remplissait plus à la sa-
tisfaction générale de électeurs,

Avec M. Audiffred, vous auriez
la continuation de la dictature oppor-
tuniste, vous auriez encore le règne
de la coterie politique, du sectarisme,
du favoritisme envers les hommes
de la spéculation financière, cela au
grand détriment du commerce et
de l'agriculture.

M. Audiffred a toujours beaucoup
promis avec l'intention de ne jamais
rien tenir.

Vous voterez pour le Candi-
dat Républicain Radical-Socialiste,
c'est-à-dire le Candidat de
progrès.

Avec le citoyen AUBOYER, vous
aurez une République démocratique
ouverte largement à tous; vous au-
rez l'avènement de l'ère des réfor-
mes qui apporteront aux classes la-
borieuses des villes et des campa-
gnes une aisance qui leur est due;
vous aurez de plus, à la Chambre,
un nouveau défenseur des pauvres,
de ceux qui travaillent et de ceux
qui peinent.

Citoyens Électeurs, choisissez!

Vous ne pouvez voter pour des
réactionnaires reconnus. Vous ne
pouvez voter pour des réaction-
naires déguisés, qui se cachent
sous le masque opportuniste.

Il y a deux réactions maintenant:
La réaction monarchique, qui est
définitivement morte, la réaction capi-
taliste, bourgeoise, opportuniste, qui

ose dire républicaine, et que nous
devons faire disparaître!

Vous voterez donc pour le
citoyen

ANTONY AUBOYER

Maire de Roanne,
Conseiller Général,

Qui représente le parti populaire,
le parti du Travail et des réfor-
mes, le parti des Améliora-
tions sociales.

Le Comité Électoral Radical-Soci-
aliste en vous présentant le Citoyen
AUBOYER, vous présente un candi-
dat Républicain convaincu, qui a
fait ses preuves et qui, comme par
le passé, soutiendra toujours dans
l'avenir, le parti populaire auquel
il est entièrement dévoué.

Vous connaissez son programme:
c'est celui d'un républicain de pro-
grès et d'un homme d'ordre et de
bien. Vous voterez tous, comme un
seul homme, pour notre candidat.
Nous avons d'autant plus confiance
que vous voterez pour lui, que,
plusieurs fois déjà, vous l'avez hono-
ré de vos suffrages et que, tout
récemment encore, vous l'avez en-
voyé au Conseil général.

Citoyens Électeurs,

Aux Urnes, Tous les Républicains!
PAS D'ABSTENTION!

VIVE LA RÉPUBLIQUE

Le Comité Électoral Radical-Socialiste.

Vu et approuvé,

Le CANDIDAT:

ANTONY AUBOYER.

AUX ÉLECTEURS

Citoyens Électeurs de la première
Circonscription de Roanne.

Sollicité par de nombreux amis, choisi
par les Comités Républicains Radicaux-
Socialistes de Roanne, encouragé par deux
récents succès électoraux, je me présente
à vos suffrages pour occuper un siège
à la prochaine Assemblée législative.

Les fonctions de Maire de Roanne et de
Conseiller général sont largement suffi-
santes pour occuper l'activité du citoyen
le plus dévoué; je suis en outre ennemi
du cumul des fonctions. Aussi, beaucoup
ne comprendraient-ils pas que je veuille
en briguer de nouvelles, si je ne décla-
rais pas tout d'abord qu'au cas où la
confiance des Électeurs m'appellerait à
siéger au Parlement, je saurais me démet-
tre, selon la demande des Comités, d'une
de mes fonctions, afin de pouvoir me
consacrer plus exclusivement au mandat
législatif.

Ma candidature est posée par les Répu-
blicains de progrès contre celle du rep-
ésentant avéré de l'opportunisme intransi-
geant.

On est las et on veut se débarrasser de
ces politiciens qui, sous prétexte d'agir
avec modération, ajournent indéfiniment
les réformes reconnues urgentes ou ne les
font qu'à demi, de cette politique de bas-
cule qui ébranle le pays, de ces autoritar-
es qui voudraient tenir en laisse le suf-
frage universel et qui ont tant promis pour
si peu tenir.

Citoyens Électeurs,

On a tant abusé des professions de foi;
les candidats ont si peu respecté leurs
engagements, que j'hésite à vous faire des
promesses.

Ce qu'il vous importe avant tout de
connaître, c'est l'homme, ses convictions,
son passé: or, j'ai fait mes preuves, j'ai
donné des garanties; l'exil et les persécu-
tions que j'ai subies, mes longues luttés,
mon âge sont des gages de ma conduite
politique et doivent vous rassurer contre
toute espèce d'évolution.

Mes concitoyens, après m'avoir appelé
aux fonctions de Maire de Roanne, m'ont
par plusieurs votes confirmé hautement
leur confiance. Les électeurs du canton
m'ont ensuite nommé Conseiller général,
poste où j'espère rendre des services aux
communes et défendre utilement leurs
intérêts.

Citoyens Électeurs,

J'ai toujours pensé et je persiste à
croire que dans toutes les Assemblées,
les classes laborieuses des villes et des
campagnes, les petits commerçants, les
petits propriétaires n'ont jamais été suf-
fisamment représentés; que leurs inté-
rets ont été mal défendus; que dans la
société moderne, le travailleur perd tous
les jours de son indépendance et de la
garantie de son avenir; qu'il importe que
de prompts lois fixent les conditions du tra-
vail et de la production.

Je suis pour la liberté absolue: liberté
de conscience, de réunion, de presse et
d'association; je crois que la liberté ne
doit avoir d'autre limite que la liberté d'au-
trui; je suis contre toute proscription,
toute persécution; je veux le droit com-
mun pour tous.

Si je suis élu, je demanderai la sup-
pression de la prestation, de l'exercice
sur les boissons, des impôts indirects en
général et en un mot la répartition plus
équitable des impôts par le dégrèvement
des charges qui pèsent sur le travailleur,
le petit propriétaire et le petit commer-
çant; je voterai pour la réforme de la
magistrature, la justice rendue gratuite-
ment, le droit pour chaque citoyen de se
défendre personnellement devant toutes
les juridictions ou de se faire représen-
ter librement; pour l'émancipation du
travail, son droit à la production et pour
toutes les mesures qui pourront le gar-
antir contre l'oppression du capital.

Je crois que notre constitution actuelle
est un obstacle au développement du pro-
grès, qu'elle empêche des réformes ur-
gentes; je voterai pour sa révision.

Électeurs des Campagnes,

Soutenez par vos votes les électeurs des
villes; vos intérêts sont les mêmes; ce
sont les citadins qui consomment vos pro-
ductions; la prospérité de la ville fait celle
de la campagne. Ne croyez pas que les ou-
vriers des villes soient partisans du dés-
ordre et veuillent détruire ou renverser;
ils tiennent à garantir leurs moyens d'ex-
istence et à assurer le produit de leur
travail: ils ont raison; en votant avec
eux, vous voterez pour l'amélioration du
sort des travailleurs des villes et des cam-
pagnes et pour l'écoulement de vos don-
nées.

Si vous m'accordez votre confiance, je
voterai toutes les lois favorables à vos
intérêts: la protection de l'agriculture
contre la concurrence étrangère et la ré-
vision du tarif général des douanes.

Je demanderai la réduction des char-
ges fiscales qui pèsent sur les agricul-
teurs, la réduction du prix de transport
sur les chemins de fer des engrais, des
machines, de l'outillage et des produits
agricoles; l'organisation de l'assistance
publique dans les campagnes.

A Roanne, sur mon initiative, on va
bâtir un Asile de vieillards; je m'emploie-
rai pour rechercher les moyens propres
à donner aux habitants des campagnes
les mêmes avantages que procurent ces
établissements.

Déjà, au Conseil général, avec cinq de
mes Collègues, j'ai fait une demande ten-
dant à faire obtenir une pension annuelle
de 250 francs au Travailleur des champs
qui, parvenu à l'âge de 55 ans, n'aura pas
de moyens d'existence.

Vous ne voulez ni Empereur ni Roi,
vous l'avez suffisamment prouvé; vous
ne voulez pas nous faire marcher en ar-
rière et vous repousserez les candidats ré-
actionnaires de toute nuance.

Vous écarterez également l'opportunisme
dans la personne d'AUDIFFRED, dont
on ne veut plus. Il a perdu la confiance
de ses Concitoyens; de 4.000 voix qu'il
obtenait jadis à Roanne, il est descendu
à 1.300. Il compte sur vous pour le rele-
ver et le soutenir. Battu par ses Conci-
toyens qui le connaissent, il vous flatte
pour obtenir vos suffrages.

En réalité, qu'a-t-il fait pour vous? Des
promesses qu'il n'a jamais réalisées; de
plus, il a divisé le parti républicain qui,
un moment, a eu confiance en lui. Que
pourra-t-il dans l'avenir? Rien ou presque
rien. Éloigné du Conseil général où vos
vrais intérêts, ceux des communes et du
Département sont débattus, il sera réduit
à l'impuissance. Débarrassez-vous de lui
à tout jamais et vous aurez rendu un
grand service à la démocratie.

vive la République!

ANTONY AUBOYER.

Maire de Roanne,
Conseiller général de la Loire

DEUX MOTS D'HISTOIRE

La Vérité sur la Proscription
de M. AUBOYER

Les opportunistes aux abois en
sont réduits aux mensonges et à la
calomnie pour attaquer leurs ad-
versaires.

Audiffred et ses valets ont l'in-
tention de mettre en doute la pro-
scription de M. Antony AUBOYER,
candidat républicain radical-socialiste.

Le cynisme de ces gens-là est ré-
voltant. Leur mauvaise foi ne
mérite aucune réponse.

Toutefois pour confondre nos
ennemis et prouver la vérité irré-
futable, nous soumettons au juge-
ment de nos électeurs ce qui
suit:

Après les événements du Donjon et
de Lapalisse pour lesquels M. AUBOYER
a été condamné et proscrit, le départe-
ment de l'Allier avait été mis en état de
siège dès le 4 décembre 1851, par dé-
cret provisoire de M. Charnailles, préfet.
Ce décret fut confirmé par un décret pré-
sidentiel. Le général Aynard reçut le
commandement de l'état de siège.

Le 18 décembre, ce général prenait
un arrêté remarquable que nous em-
pruntons au Moniteur.

« Le général de brigade commandant
l'état de siège de l'Allier.

« Considérant que les nommés Girard
de Nolhac Jean; Terrier Claude-Marie-
Adolphe; Préveraud Bernard-Honoré;
Pétassy Jean-Claude-François; Fagot
Benoît; Gallay Georges; Préveraud
Léon; Préveraud Jules; Préveraud Er-
nest; Terrier Félix; Bonnet Philibert
Bourrachot François-Marie; Raquin;
Treille Louis; Blettery Pierre, tous de-
meurant dans le canton du Donjon;
Chernet, médecin à Jaligny; Mousnier
Alfred, ex-pharmacien à Cheveroches;
Billart Gilbert, Saint-Léon; AUBOYER
Antony, propriétaire au Breuil, ont
pris la part la plus active à l'insurrec-
tion qui a éclaté dans le département de
l'Allier, les trois et quatre décembre 1851;
qu'ils ont dirigés comme chefs, les
Pillards du Donjon et les assassins
de Lapalisse;

« Que l'insurrection ne laisse aucun doute

« est égaré;

Arrête:

Article premier. — Les biens de tous
les inculpés ci-dessus mentionnés, sont
mis sous séquestre.

Art. — Le directeur des domaines pour
le département de l'Allier, est chargé du
présent arrêté.

Moulins, le 18 décembre 1851.

Général AYNARD.

Comme on le voit, les seides de
Bonaparte traitaient de pillards et
d'assassins les républicains qui se
révoltaient pour ne pas laisser assas-
siner la République, et mettre la
France au pillage!

Si cet arrêté est encore insuffisant,
en voici un autre plus concluant:

CANTON DE LAPALISSE

Contingent du Breuil

57. — AUBOYER Antony: grand
joli garçon, chatain foncé, teint bon.

Ont fait partie des bandes insurrection-
nelles qui se sont livrées au pillage et
à l'assassinat dans l'arrondissement de
Lapalisse, soit comme chefs, soit comme
simples émeutiers.

Vu l'état de Siège.

Arrête:

Article premier. — Tous les inculpés
ci-dessus désignés, seront recherchés avec
soin, arrêtés et conduits à Moulins.

Art. 2. — Toute personne qui leur
donnera asile ou qui leur prêtera secours
sera arrêtée et poursuivie comme com-
plice de l'insurrection.

Art. 3. — MM. les officiers de police
judiciaire, les officiers de police judiciaire
auxiliaire, les agents de la force publique
du département de l'Allier, sont tenus

d'assurer l'exécution du présent arrêté.
Moulins, le 18 décembre 1851.

Général AYNARD.

Citoyens électeurs,

Les hommes de Napoléon le Petit
appelaient pillage et assassinat la
défense de la République! Pour cette
République M. Auboyer est resté
de longues années en exil et a subi
toutes les tracasseries du pouvoir
monarchique et impérial.

M. Audiffred n'était pas encore né
qué déjà M. Auboyer luttait avec
courage et persévérance pour nos
principes républicains qu'il n'a
jamais cessé de défendre.

Vous ferez justice de cette lutte
aussi déloyale, de ces calomnies
aussi injustes, de ces mensonges
aussi écorçants.

Vous vous souviendrez tous que
l'heure du coup de balai est enfin
venue.

Hors de la République les oppor-
tunistes qui la trompent et qui l'é-
puisent.

Hors du Parlement les fainéants
et les reculards!

Place aux hommes de travail et
de progrès! Place à la République
du Peuple souverain que représente
M. Antony Auboyer, maire de
Roanne, conseiller général, candidat
radical-socialiste.

L'opportunisme a vécu! Vive la
République!

Le Comité électoral Radical-Socialiste.

LA MAUVAISE FOI

De « l'Union Républicaine »

Nous nous doutions bien que l'Union
devait conserver dans son arsenal, pour
les coups de poing de la fin, contre le
citoyen Auboyer, quelques documents
bien compromettants.

Elle fait encore long feu en rééditant
une histoire ridicule, sans fondement,
en contradiction avec tous les témoignages,
inventée 30 ans après coup pour appuyer
la candidature d'un certain Mivrière qui
n'a pas laissé de bons souvenirs à Roanne,
et qui, notaire à Jaligny (Allier) a été
condamné pour nous ne savons plus
quelle indélicate action.

Suivant son habitude très commode,
l'Union ne met sous les yeux de ses lec-
teurs que ce qui lui convient pour faus-
ser l'histoire.

Nous allons la compléter en rapportant
une lettre de M. Lucien Auboyer qui con-
fond les inventions et les tristes manœuvres
de M. Préveraud et en même temps
la partie des Souvenirs d'un proscrit qui
raconte exactement l'incident dont il est
question.

Aussitôt que le temps nous le permet-
tra nous pourrons revenir sur ce sujet et
démontrer avec preuves à l'appui que
Bourrachot, Préveraud et tous les braves
du Donjon, se sont trop hâtés de déses-
pérer, qu'ils ont agi avec beaucoup de
précipitation, que, s'ils ne s'étaient pas
effrayés si vite de leur situation en se
dispersant, on aurait pu tirer un grand
parti de leur dévouement.

Outre les 150 hommes qui accom-
pagnaient M. Antony Auboyer, toute la
journée le tocsin attira des paysans qu'on
aurait pu utiliser mais qui se hâtèrent
de s'en retourner.

Nous publions et nous avons déjà pu-
blié un arrêté du général Eynard qui
mettait sous séquestre les biens de M.
Antony Auboyer, un autre du Préfet qui
déclarait sa personne de bonne prise et
ordonnait son arrestation.

Pour être un vrai proscrit, et pour
faire plaisir à l'Union, fallait-il que M.
Auboyer fut condamné à mort et exécuté.

C'eût été fâcheux puisque cela lui au-
rait empêché de la combattre aujourd'hui
et de la démasquer.

Voici la lettre de M. Lucien Auboyer
dont il est question plus haut et que
nous trouvons dans le Petit Libéral de
Cusset-Vichy, du 5 août 1880.

Monsieur le Rédacteur en chef du Petit
Libéral.

Vous publiez dans votre numéro de diman-
che dernier une lettre de M. Honoré Pré-
veraud, à laquelle je dois une réponse:

M. Honoré Préveraud prétend que M. An-
tony Auboyer, mon oncle, n'a pas pris part
à la défense de la loi, au Coup d'Etat de
décembre 1852, qu'il a même refusé de quiter
son domicile; enfin que, s'il a été dé-
porté, c'était à cause de ses opinions anti-
républicaines, mais, qu'en somme, les proscrits
ne lui ont pas gardé longtemps rancune.

M. Honoré Préveraud se pose en contrô-
leur de l'histoire, avec une érudition glorieuse
qui ne lui convient guère dans une pareille
circonstance.

Je lui donne à cette occasion un démenti
formel, dont il fera ce que bon lui semblera.
Et, sans vouloir lui donner une leçon
d'histoire, je tiens à lui faire connaître la
vérité en face de ses alléguations sans exac-
titude.

Antony Auboyer habitait la campagne, à
plusieurs kilomètres de Lapalisse; il connut
tard le Coup d'Etat. Il avait néanmoins as-
sisté, quelques jours auparavant, à Lapalisse,
à une réunion tenue en prévision de cet
événement, or il avait promis le concours
de ses ouvriers. Le 4 décembre, entre 7 et
8 heures du matin, un homme vint, en effet,
au Breuil, lui annoncer qu'une troupe répu-
blicaine du Donjon arrivait à Lapalisse et
qu'on l'envoyait chercher. Il ne voulut pas
partir; seul avec le délégué, car il fallait qu'il
tint sa promesse et réunît ses hommes. Il se
mit à l'œuvre de suite, il rassembla les nom-
breux ouvriers, qui travaillaient dispersés
sur la propriété, ainsi qu'un certain nombre
de paysans. Il en réunit 150, tous furent
armés de fusils, on fonda des balles, on s'or-
ganisa rapidement, aucun instant ne fut
perdu. Puis la troupe partit pour Lapalisse
où elle arriva vers le milieu du jour.

Les Donjonnais étaient déjà répartis, comme
le raconte Tenot, ayant fait vaillamment leur
devoir, mais ne croyant pas pouvoir compter
sur la population de Lapalisse. — Malgré ce
contre-temps fâcheux, la troupe d'Antony
Auboyer s'installa à la Sous-Préfecture, avec
des postes sur les routes, et attendant des
ordres de ralliement. — Le tocsin fut à nou-
veau sonné, sans qu'il pût parvenir à réveil-
ler les sentiments de la population. — Les
hommes étaient privés sans manger, Auboyer
fit des bons de vivres qui furent plus tard
payés par mon père; il n'y eut donc pas de
pillage comme le racontent les chroni-
queurs impérialistes de l'époque. Enfin le
soir, les postes annoncèrent l'arrivée de
troupes venant de Moulins, en nombre tel
qu'il ne fallait pas songer à la résistance. On
dut se disperser.

Antony Auboyer fut arrêté à St-Just-en-
Chevalet, conduit enchaîné à la prison de
Roanne, de là au fort d'Ivry, et enfin dé-
porté en Afrique.

C'est ma réponse à la première articula-
tion de M. Honoré Préveraud; voici pour la
suivante:

Il dit que les proscrits ne gardèrent
pas longtemps rancune à Antony Auboyer;
c'est là une insinuation jésuitique, car aucun
fait n'est précis.

La vérité est qu'Antony Auboyer fut tou-
ché, comme tous les déportés, par l'amnistie
impériale de 1859. Honoré Préveraud entra
tranquillement au Donjon où l'Empire ne le
tracassa jamais; il avait d'ailleurs vécu libre
à l'étranger, ayant pu s'enfuir à temps; mais
Antony Auboyer ne entra en France qu'a-
près la chute de l'Empire, sous le régime
duquel il n'avait pas voulu vivre.

Je n'ai rien à ajouter à cela, que ceci:
personne n'a plus de respect que moi pour
le nom républicain des Préveraud; mais j'ai
le droit de dire à M. Honoré Préveraud que
quand il a essayé, pour soutenir la candi-
dature d'un Mivrière, de dénigrer le passé d'un
proscrit qui a fait son devoir aussi bien que
lui, il a mal agi!

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assu-
rance de mes meilleurs sentiments.

Lucien AUBOYER, avocat.

Nous donnons maintenant ci-dessous la
partie des Souvenirs d'un proscrit rela-
tive au fait dont nous parlons plus spé-
cialement et sur lequel l'Union Républicaine
a cru devoir appeler notre attention.
Ce passage a été déjà publié par le Réveil.
Il n'est pas inutile de le remettre sous
les yeux de nos lecteurs et de leur donner
ainsi la preuve que M. Auboyer a tou-
jours fait son devoir de républicain sin-
cère et dévoué.

La loi du 31 mai et la nomination de
Louis Napoléon à la présidence avaient à
l'avance tué la République. Cependant nous
persistions à vouloir la défendre, et vers la
fin de 1851, comme il était évident que le
moment fatal approchait, il avait été décidé
que nous prendrions les armes contre l'usur-
pateur. Mais, avec notre centralisation ex-
cessive, que tenter sur un point du terri-
toire? D'un autre côté nous avions espoir
que les parisiens suffiraient à la défense de

CHRONIQUE LOCAL

MAIRIE DE ROANNE

Le Maire de la ville de Roanne, Vu le rapport de M. Thodet, en date du 16 septembre 1889.

A ordonné la fermeture pendant 15 jours à partir du mardi 17 courant de l'école ternelle de la place Ste-Anne dirigée par Mlle Fremey.

La réouverture de cette école aura lieu mercredi 2 octobre prochain.

Modification des alignements des rues Charpentiers et des Deux-Faubourgs. Le Maire de la ville de Roanne, Donne avis:

Que les plans modifiant les alignements des rues des Charpentiers et des Deux-Faubourgs ont été homologués par arrêtés préfectoraux des 23 mai et 3 septembre 1889. Un exemplaire de ces plans est déposé à la Mairie, bureau de la voirie où chacun pourra les consulter.

Le Maire, ANTONY AUBOYER.

Une rectification. — Nous recevons votre lettre suivante que nous insérons très volontiers.

Nous donnons acte à notre correspondant de sa rectification.

Monsieur le Rédacteur, Dans votre numéro du 8 courant, vous donnez deux individus se battant dans un café, Saint-Jodard, que l'un de ces individus, nommé Giraud et l'autre Epinat, que ce dernier a donné trois coups de couteau à Giraud, que les gendarmes sont intervenus, et qu'Epinat a été condamné à 10 jours de prison. J'aime à croire que vous n'avez été induit en erreur.

Je vais raconter le fait tel qu'il s'est passé afin que vous puissiez rectifier l'erreur dans votre prochain numéro.

Le 15 août, le sieur Epinat sortait d'un café de la commune de Pinay, le nommé Giraud Jacques (et non Giraud) l'attendait sur la route, il porta plusieurs coups de couteau à Epinat qui resta sur le coup.

M. le Maire de Pinay manda la gendarmerie qui fit une enquête et le sieur Giraud a été condamné à 10 jours de prison.

Ainsi vous voyez que les rôles sont complètement intervertis. En attendant de lire votre rectification, je vous prie d'agréer mes civilités empressées.

PEILLON.

La saison théâtrale. — Nous avons l'avantage de pouvoir annoncer que la saison théâtrale commencera à Roanne du 15 au 20 octobre.

Le directeur admis est M. Rose qui a pour collègue et administrateur le sympathique M. Dujardin.

Ces messieurs sont dignes de l'attention du public roannais et méritent certainement toutes nos sympathies.

Espérons qu'ils auront la bonne chance de trouver avec un bon accueil le meilleur succès et les plus satisfaisants résultats.

Les facteurs ruraux. — Un mot aujourd'hui pour les facteurs ruraux. Ces hommes dévoués ne touchent qu'un salaire peu rémunérateur: sept centimes un quart par kilomètre. Cela est pénible à constater.

Le facteur rural, comme on dit à la campagne, fait des lieues de chien; il est difficile de lui donner une rétribution parfaitement adéquate à ses marches et contre-marches à travers le dédale des chemins et des sentiers qui le conduisent à des habitations souvent perdues pour ainsi dire dans les profondeurs des fourrés et des petites cultures enclavées les unes dans les autres.

Croit-on, par hasard, qu'en donnant un traitement fixe aux facteurs ruraux ou en élevant seulement le chiffre de la rétribution qu'ils touchent par kilomètre, on ne réparerait pas une injustice?

Le facteur rural, qui fait par jour 25 kilomètres, touche 1 fr. 80 centimes, d'après le tarif actuel. Ce prix est-il vraiment suffisant pour l'homme qui est obligé d'affronter toutes les intempéries des saisons.

Evidemment, il y a lieu d'accorder un relèvement de tarif à ces braves gens et nous verrions avec une véritable satisfaction l'Etat entrer dans la voie des économies par une toute autre porte que celle qui ferme tout espoir à ces petits employés d'obtenir une amélioration de leur sort.

Société dramatique du faubourg Mulsant. — Cette Société a fait l'ouverture de la saison dramatique dimanche, on donnait: Bellefleur, drame en 8 tableaux. La salle était littéralement comble, nos jeunes artistes ont obtenu un succès bien mérité.

MM. Emile, Mayançon, Edouard, Georges et Augros ont bien mené leur rôle.

Mesdames Brière et Devaux qui débutaient, méritent tous nos éloges; cependant nous conseillerons un peu plus de jeu à Mlle Bruyère qui est appelée à avoir de nombreux succès.

Mlle Eugénie et Antony, ont fait de véritable progrès. Aujourd'hui dimanche, relâche; dimanche prochain à la demande générale, la Société donnera un de ses plus beaux succès: Le Pacte de Famille, ou la prise de la Bastille, drame en 6 tableaux.

Réunion publique. — Samedi, 21 septembre, salle de Venise, grande réunion publique et contradictoire.

Ordre du jour: Les Elections et le parti radical-socialiste.

Nota. — En vertu d'ordres administratifs précis tout citoyen qui ne sera pas porteur de sa carte d'électeur pourra se voir refuser l'entrée de cette réunion.

Contraventions. — Des contraventions ont été dressées contre: MM. C.A., rue Beaulieu, dont le chien a mordu un passant, M. Rollet Joanny, 18 ans, maréchal-ferrant à St-Martin-d'Estreux et Mallet Etienne, 20 ans, maçon à Roanne, pour ivresse publique et manifeste.

Bignon Jean, 37 ans, maçon, et Delaye Ferdinand, 23 ans, apprêteur, pour violences légères et réciproques.

Renard Jean, 44 ans, chiffonnier, trouvé couché ivre-mort sur la place Victor-Hugo.

Charlieu Marie, 18 ans, domestique, pour maraudage de fruits dans un clos situé sur le quai du Canal.

la Constitution; enfin, nous doutions encore un peu que le Président eût l'audace de violer son serment si souvent et si solennellement renouvelé. Nous étions donc restés sur cette décision un peu vague sans prendre aucune mesure d'ensemble lorsqu'éclata le Coup d'Etat. Le 3 décembre je ne connais pas encore ce grand événement lorsqu'à 8 heures du matin je reçois sur mes chantiers un exprès de Drouotier qui me met au courant, me dit que le moment est venu, qu'il faut rejoindre nos amis du Donjon, lesquels se sont déjà emparés de Lapalisse par la force, et malgré la résistance de la gendarmerie et de la garde nationale. A la campagne on n'a pas sous la main les personnes sur lesquelles on peut compter; les distances sont longues, on n'avions ni armes ni munitions. Je perdis plusieurs heures à réunir mes adhérents, à me procurer de la poudre et à fondre des balles. Ce ne fut que vers 11 heures que nous partîmes plus ou moins bien armés. En route nous fîmes route de neige et nous arrivâmes à Lapalisse environ 150, entre midi et une heure.

Toute la matinée j'avais entendu le tocsin, ce qui me faisait hâter. Nous arrivons, aucun bruit, personne dans les rues, ville morte. Nos amis les défenseurs de la Constitution ne recevant aucune nouvelle de résistance soit de Paris, soit de Moulins, trouvant la population plus que de l'indifférence s'étaient décidés à pousser une pointe jusqu'à Moulins, par Jaligny. Ce fut quelques instants après leur départ que j'arrivai avec mon contingent de combattants. J'installai mes hommes à la sous-préfecture et à la mairie pour attendre les événements. Au lieu de nous livrer au pillage (comme on nous l'a bêtement reproché), je défilai à nous faire la revue, soit par le télégraphe, soit par les courriers. Mais le télégraphe resta muet et les autorités avaient fait prendre une autre direction aux dépêches. Les bruits les plus alarmants circulaient: le coup d'Etat avait réussi, le parti était maître, on dirigeait sur nous la troupe, on allait nous cerner.

Je n'en tins pas moins bon jusqu'au bout, avec les plus solides de mes hommes, les autres ayant disparu, et nous ne lâchâmes pied qu'à l'arrivée des premiers dragons. Si j'étais parti tout de suite pour Lyon avant qu'on eût donné des ordres pour nous arrêter, j'aurais pu gagner la Suisse comme beaucoup d'autres. Mais dès le lendemain la terreur était dans le pays, l'état de siège était proclamé; on jouait du fameux péril social à grand orchestre. Non seulement nous étions signalés, poursuivis, traqués, mais quoiqu'on nous donnât asile, était déclaré complice et devait être traité comme nous. Le général Aynard par un arrêté célèbre mettait nos biens sous séquestre. La future était telle que les gendarmes qui vinrent fouiller mon dernier domicile, une pauvre chambre dans un moulin, perforèrent mon matelas et ma paille en déclarant que si j'étais là ils me perceraient de même.

Nous recevons ce qui suit avec prière d'insérer:

Aux commerçants roannais. Chers Collègues,

J'ose espérer que vous vous empresserez de voter dimanche pour le célèbre et ami Audiffred, ce millionnaire propriétaire à Roanne et ailleurs, car nous savons tous qu'il soutient admirablement bien nos intérêts.

Vous vous souvenez de cette réunion tenue à Venise dans laquelle il encourageait les employés du P.-L.-M. à créer une Société coopérative qui ne paye pas de patente et à qui la compagnie du chemin de fer fait 50 pour cent de rabais sur le transport de ses marchandises. C'est très bien, n'est-ce pas? Vous, moi, nous tous, nous payerons la patente et le plein tarif, et si nous ne sommes pas satisfaits nous serons bien difficiles.

Aussi vous voterez tous, commerçants, petits et grands, chers collègues, pour l'incomparable et indispensable Honoré Audiffred, car c'est notre homme!

Mais, je vous en prie, en attendant, gardons le balai, un balai électoral, à notre disposition!

Ne nous a-t-il pas dit dans une réunion organisée chez M. Bonnet-Desseau qu'il fallait se mettre d'une société quelconque pour se faire des rentes sur nos vieux jours, et qu'en gagnant 3 fr. par jour. On pourrait mettre de l'argent de côté pour payer sa cotisation.

Celui qui a deux enfants, un vieux père, sa femme, en tout cinq personnes à entretenir, peut bien faire des économies avec 3 francs par jour, n'est-ce pas?

Ah! je voudrais bien le voir vivre, maître Audiffred, avec un salaire quotidien de 3 francs! Comme il se sererait un peu la ceinture et se trouverait loin de pouvoir épargner!

S'il est si modeste, si généreux et si bon républicain qu'il donne donc quelques uns de ses billets de mille pour venir en aide à ceux qui gagnent 3 francs par jour et aussi à ceux qui n'ont pas de travail.

Puisqu'il économise tant, lui qui prêche l'économie, il doit en avoir pas mal à placer! Qu'il les emploie donc à soulager les pauvres et à aider les prolétaires.

Mais nous en avons assez dit. Dimanche 22 septembre, apprenons tous à M. Audiffred que son jeu est connu. A la porte, Honoré!

Votons tous maintenant pour le citoyen Antony Auboyer qui a donné des preuves de son républicanisme sincère et de sa persévérance politique, et qui saura faire respecter, malgré tous les Audiffredistes réunis la cause des travailleurs, des cultivateurs et des petits commerçants.

UN PETIT COMMERCANT DE ROANNE

OPPORTUNISME

On sait que la révision de la Constitution dans le sens démocratique par une Constituante nommée à cet effet, figure dans le programme des revendications radicales-socialistes. On sait aussi que les opportunistes traitent de réactionnaires et d'ennemis de la li-

berté, les républicains avancés qui demandent cette révision et qui veulent améliorer une Constitution monarchique élaborée par l'Assemblée nationale de Versailles presque exclusivement composée de monarchistes.

Cependant les opportunistes savent bien à quoi s'en tenir.

Nous lisons en effet dans le *Moniteur officiel* du Ferrysme, l'Es-tafette, les quelques lignes qui suivent:

M. de Cassagnac vient d'adresser aux électeurs de l'arrondissement de Mirande une profession de foi qui n'a rien à envier aux boniments des anciens arracheurs de dents. Voici comment le bureau des crânes a professé sa foi:

J'ai défendu la volonté nationale, bâillonnée par une Constitution jacobine qui tombe en pourriture.

Cette Constitution jacobine est l'œuvre d'une Assemblée composée en majorité de monarchistes. Vous continuez à vous moquer de vos lecteurs et de vos électeurs.

Paul de Cassagnac se moque de ses lecteurs et de ses électeurs, c'est évident.

Il demande la Révision de la Constitution pour renverser la République.

Les radicaux-socialistes le réclament pour affermir le régime républicain et permettre aux grandes réformes d'aboutir.

Il n'était pas inutile de reproduire cette déclaration des opportunistes et d'en prendre acte:

Cette Constitution est l'œuvre d'une Assemblée composée en majorité de monarchistes.

Alors pourquoi ne pas vouloir la réviser? Opportunisme!

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

Nous sommes décidément aux plus beaux jours de l'empire: la candidature officielle reparait avec une audace sans égale.

Une telle ligne de conduite, Messieurs, doit prendre fin. Les électeurs seront vos juges. Ils ne peuvent être vos dupes.

Vous prononcez en vain un candidat renié auquel le suffrage universel a signifié plusieurs fois son congé définitif. Les électeurs ne veulent plus d'Audiffred: Vous ne réussirez pas à le leur imposer.

Les électeurs en sentinelles vigilantes surveilleront les travaux du scrutin: il ne vous sera pas permis aujourd'hui d'avoir recours aux trucs à double fond!

On peut appeler à la Sous-Préfecture tous les maires dociles des communes de la première circonscription électorale; on peut ordonner à ces magistrats de la République de faire en sorte qu'Audiffred soit honoré des suffrages des électeurs qui voteront pour M. Auboyer.

Ce sera certainement, outre une mauvaise action à peine digne des hommes de l'empire néfaste, une démarche absolument inutile, car messieurs les Maires sauront sagement conserver leur indépendance, car en somme, s'il en était autrement, les électeurs libres de toutes compromissions ne suivraient pas les ordres donnés et ne voudraient pas de leur devenir à cette époque de désordres et de scandales la chose d'une coterie insatiable aujourd'hui impunément au pouvoir.

Les opportunistes et les hommes qui les prônent et leur obéissent peuvent avoir perdu la plus petite notion de pudeur et de moralité: ce n'est pas cela qui nous étonne.

Mais il est impossible que les électeurs soucieux de leurs intérêts et de l'avenir de la République, se soumettent à la volonté de quelques salimbanges qui se cramponnent au pouvoir et qui veulent malgré tout rester les maîtres du peuple souverain alors qu'ils doivent en être de très humbles serviteurs à chasser aujourd'hui.

L'heure des candidatures officielles est passée.

On n'admet plus à présent la pression électorale.

Citoyens électeurs, Ouvrons l'œil — et le bon!

LES CAHIERS ELECTORAUX

M. Auboyer a reçu la longue lettre dont nous donnons intégralement le texte ci-dessous:

Rive-de-Gier, le 12 septembre 1889.

Un groupe de citoyens réunis dans le local de la Bibliothèque populaire de Rive-de-Gier, le Samedi 7 septembre, à 8 heures du soir, a résolu d'envoyer à tous les candidats républicains aux élections législatives du 22 septembre, l'adresse suivante, que je me fais un plaisir de vous transmettre, persuadé que vous prendrez en considération les justes revendications qu'elle renferme, et que vous n'épargnerez ni vos forces ni votre temps au cas où vous serez élu, pour soutenir à la Chambre des Députés les réformes que nous réclamons au nom de la classe ouvrière.

Monsieur Antony Auboyer, maire de Roanne, conseiller général, candidat, Nous estimons que les questions socia-

les et économiques doivent aujourd'hui primer les questions politiques. Sans méconnaître tout ce que la République a fait pour améliorer la situation intellectuelle et matérielle des classes laborieuses, nous pensons que de nouvelles mesures en leur faveur s'imposent à l'attention du législateur.

Vous demandez les voix des ouvriers et les ouvriers sont prêts à vous accorder leurs suffrages, mais à la condition que vous preniez l'engagement d'examiner sérieusement les réformes que nous vous proposons et de faire votre possible pour en assurer le triomphe à la Chambre des Députés.

Ce que nous réclamons actuellement c'est, dans le plus bref délai, l'adoption définitive du projet de loi sur la Caisse contre la vieillesse, la maladie et les accidents, en cours de discussion au Sénat. Nous espérons que vous userez de toute votre influence auprès des membres de la Chambre haute pour hâter l'examen d'un projet de loi que tous les travailleurs attendent avec impatience.

Ce que nous demandons encore, c'est l'extension à tous les ouvriers, à quelque industrie qu'ils appartiennent, du projet de loi sur la retraite des mineurs. Nous croyons que ce qui est possible pour les mineurs, l'est aussi pour le verrier, le métallurgiste et le labourer.

Ce que nous réclamons aussi, c'est une bonne loi sur la recherche de la paternité. Nous sommes las de voir nos filles séduites puis abandonnées par des jouisseurs qui veulent bien avoir le plaisir, mais qui se refusent à accepter la responsabilité de leur incontinence.

Ce que nous voulons enfin, c'est une loi assurant la dignité, l'honneur et le pain quotidien aux femmes et aux enfants abandonnés par leur mari et leur père. Dans ce but, nous vous demandons de déposer sur les bureaux de la Chambre un projet de loi qui garantirait à la femme mariée la libre disposition de son salaire, en cas d'indignité du mari et obligerait ce dernier à céder une partie de son gain journalier à sa femme et à ses enfants.

Nous joignons, dans ce but, le projet de loi élaboré par MM. Glosson et Jalarbort, professeur à la faculté de droit à Paris. Telles sont, Monsieur, les quelques réformes qui nous paraissent très urgentes si nous ne voulons pas que la classe ouvrière se détache de la République.

Il y a du reste une question de justice à la réaliser et à porter toute votre attention sur nos revendications; nous sommes sûrs que vous en reconnaîtrez le bien fondé et que vous aurez à cœur de les soutenir dans l'intérêt même de la démocratie, dont vous êtes fiers de vous dire le serviteur.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Comité de la Bibliothèque populaire. Le secrétaire, THURIGNY.

M. Auboyer s'est empressé de répondre que toutes ces réformes étaient absolument dignes d'attention. Il est évident qu'il est tout disposé à consacrer tous ses efforts à leur réalisation. C'est aux électeurs de la première circonscription de Roanne à savoir si, avec une telle ligne de conduite, M. Auboyer peut rendre quelques services au Parlement.

CYNISME!

A lire l'Union Républicaine, Audiffred seul est républicain.

Les opportunistes possèdent à son avis le monopole du républicanisme.

Hors de leur coterie, pas de républicains; hors de leur chapelle, pas de salut.

Peut-on admettre un semblable cynisme!

Il est peut-être bon de rappeler que les radicaux-socialistes sont beaucoup plus que les opportunistes des républicains de la ville.

C'est en vain que l'on veut excommunier M. Auboyer et ses amis.

Le porte-drapeau du parti populaire sera toujours dans l'avenir ce qu'il a été dans le passé.

Il y a plus de quarante ans que M. Auboyer lutte pour la République.

Tous les radicaux, tous les socialistes sont des républicains qui ont fait leurs preuves et qui ont apporté leur pierre à cet édifice social qui est notre République actuelle.

La République n'est la propriété de personne: elle est sous la sauvegarde de tous ceux qui la défendent et de tous ceux qui veulent l'améliorer.

Les radicaux-socialistes ont lutté avec persévérance et conviction pour nos principes républicains.

Les opportunistes ne sont venus à la République que pour en avoir les places et les honneurs.

Pendant que les uns supportaient comme M. Auboyer les peines de l'exil, les autres comme les Raymond, les Chollet, les Levet, les amis d'Audiffred n'étaient que de vulgaires serviteurs dévoués de l'Empire néfaste.

Plusieurs de ces républicains opportunistes d'aujourd'hui qui veulent maintenant avoir la propriété du républicanisme, étaient il y a vingt ans les candidats officiels de l'Empire que les radicaux et les socialistes ont toujours combattu à outrance.

Voilà les républicains qui veulent exclusivement former le parti républicain! Evidemment de ces républicains-là nous n'en sommes pas!

Nous sommes plus larges et moins intolérants.

Nous voulons un drapeau plus loyalement soutenu. Nous n'admettons pas de conviction républicaine sans une constance persévérante et franche.

Audiffred a été révolutionnaire et communiste.

Il a soutenu et défendu la Commune tant que cette dernière a été victorieuse. Il a ensuite félicité et prôné Thiers lorsque cet homme d'Etat a pu vaincre les parisiens! Audiffred a pu dire que notre parti s'était alié avec la réaction. Il a pu ajouter que les radicaux-socialistes soutenaient les boulangistes. L'Union Républicaine répète cela à chaque instant.

Rien n'est plus faux. Clémenceau, Millerand, Anatole de la Forge, etc., des radicaux des plus autorisés, combattent tous les jours le boulangisme qui est uniquement le résultat du mécontentement populaire et de la lassitude sociale que nous devons au piétinement sur place des opportunistes.

A Paris Joffrin, l'un des chefs reconnus du parti socialiste, se présente à Montmartre contre le général Boulanger lui-même! Nous vous donnons ainsi des preuves suffisantes.

Vos allégations sont fausses. Votre mauvaise foi est flagrante.

Les opportunistes seuls ont conclu maintes et maintes fois l'alliance avec la droite.

C'est avec le concours de la droite, de la réaction, que les opportunistes ont renversé le ministère radical Floquet. C'est encore avec le concours de la droite, que les opportunistes ont fait nommer et ont maintenu le ministère opportuniste Rouvier, Constans, Thevenet, Tirard, etc., qui est chargé de faire les élections et de procurer quelques chances de succès aux candidatures officielles des Audiffred et des Gerbay.

Est toujours avec le concours de la droite que les opportunistes ont réussi à faire rejeter par la Chambre les grandes réformes dont le peuple attend depuis trop longtemps l'avènement toujours retardé.

Il est temps enfin qu'une telle politique cesse.

Les opportunistes voient bien qu'ils sont perdus.

Ils font contre nous une guerre qui ne s'explique que trop. Ils comprennent qu'ils vont perdre l'assiette au beurre à laquelle ils tiennent tant.

Plus de bureaux de tabac à donner aux amis!

Plus d'emplois grassement rémunérés à procurer aux cousins!

Plus de faveurs à distribuer aux électeurs influents!

N'est-ce pas l'abomination de la désolation qui se prépare! Laissons dire et calomnier sans crainte: procédons seul le ment au nettoyage des écuries d'Augias.

Rendons à la vie privée un mandataire infidèle!

Renions un élu qui trahit ses mandats!

Laissons à jamais de côté un député qui, à la Chambre, ne voulait pas laisser poursuivre et condamner Wilson, un voleur!

Les républicains sont et doivent être avec M. Auboyer qui a toujours défendu la cause véritablement républicaine, sans retour en arrière, sans piétinement sur place, sans aucune compromission, avec le seul désir d'aller toujours en avant.

L'Union, journal de M. Audiffred, abuse de la maxime jésuitique: calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose. Ce journal est rempli de mensonges et de calomnies à l'égard de notre candidat M. Auboyer, que nous repoussons du pied sans nous donner la peine d'y répondre.

Suivant son habitude, elle continue à dénaturer les paroles, les écrits et les actions de M. Auboyer pour mieux tromper les électeurs.

Il en est de même de nos réunions et conférences; le lecteur peut croire en toute assurance le contraire de tout ce qu'elle raconte.

Par exemple, elle nous fait remporter une veste à Lapacaudière, où à part deux ou trois brailards on vendus nous avons été applaudis par toute l'assemblée.

A St-Haon on avait rassemblé une quarantaine de gamins non électeurs qui ont essayé de faire du tapage mais qui ont dû se taire devant l'attitude de l'assemblée.

Partout nous avons été admirablement accueilli.

CE QU'ILS NE DISENT PAS!

Les opportunistes aculés dans leurs derniers retranchements, vont jusqu'à dire pour nous combattre que les radicaux-socialistes veulent tout bouleverser et réclament le partage des biens et des domaines.

Ce vieux cliché est maintenant trop usé pour qu'il soit nécessaire d'y répondre.

Les électeurs savent que nous voulons absolument rien bouleverser.

Nous voulons au contraire mettre à la place du désordre politique créé par les opportunistes un ordre social qui sera notre œuvre.

Nous ne voulons rien partager. L'idée de partager n'existe même pas dans la

science socialiste. Nous mettons au défi n'importe qui de nous montrer non-seulement un radical mais encore un seul socialiste qui réclame comme système social le partage des biens!

Cela est absurde et ne se discute pas. Cet argument insensé prouve la mauvaise foi de nos adversaires.

Ce que nous voulons est juste et nécessaire.

C'est une impérieuse diminution des impôts.

C'est une plus équitable répartition des charges sociales. C'est un asile pour les vieillards et les invalides du travail. C'est le pauvre et le malheureux mis à l'abri de la misère et de la faim.

C'est l'augmentation des petits fonctionnaires, des facteurs, des cantonniers, des gardes-champêtres, etc., etc.

C'est l'avènement des grandes réformes. C'est l'assurance et la garantie du travail.

C'est enfin une préoccupation constante pour les petits et pour les humbles. Oui, nous ferons une retraite aux ouvriers des villes et des champs comme on en fait à tous ces gros fonctionnaires qui épaisent la République.

Et pour cela on imposera ceux qui peuvent l'être et qui ne le sont pas; on supprimera les charges inutiles; on diminuera les gros traitements; on fera en un mot tout ce qui sera à la fois nécessaire et conforme à nos principes et à l'équité.

On a assez pensé aux grands; nous éliminons qu'il est temps de penser aux petits.

Chronique Electorale

Plusieurs réunions électorales ont été données cette semaine par le parti radical-socialiste dans les communes suivantes: Renaison, Ambierle, Changy, Lapacaudière, St-Haon-le-Châtel, St-André-d'Apchon, St-Just-en-Chevalet, Bully, Cremaux, Grezailles, etc.

Partout M. Auboyer a reçu l'accueil le plus sympathique.

RENAISON. A Renaison, la réunion a eu lieu samedi dernier au préau des écoles. Elle était présidée par M. le Maire de cette commune.

M. Auboyer a pris la parole et a développé son programme à la satisfaction générale. Il a été vigoureusement applaudi.

Après lui, MM. Lafont et Delmorès, ont envisagé la situation politique actuelle et ont conclu au triomphe de la candidature de M. Auboyer.

350 citoyens environ assistaient à cette réunion.

A LAPACAUDIERE. Quoi qu'en dise l'Union républicaine, nous avons eu un beau succès à Lapacaudière.

Plus de 300 électeurs étaient présents à la réunion.

Le président était M. Degoulange, conseiller municipal.

Des opportunistes ont essayé, il est vrai, de troubler l'ordre de la réunion, mais ils ont été aussi rapidement remis à leur place.

MM. Auboyer, Lafont et Delmorès ont successivement développé le programme de notre candidat au milieu des applaudissements répétés de l'auditoire.

C'est une veste, en effet, mais pour vous, messieurs les opportunistes!

A SAINT-HAON. Excellente réunion aussi; elle a eu lieu chez M. Michallet, maître d'hôtel.

Un public nombreux a voulu entendre notre candidat, M. Auboyer.

M. Bergier, maire, a bien voulu jouer le rôle d'interrupteur à gages. Cela ne lui a pas réussi.

Dans une vigoureuse réponse M. Lafont a mis tous les rieurs et tous les applaudissements de

Acte de probité. — Mme Muguet, veuve Laurent, 52 ans, ménagère, rue de Clermont, a trouvé sur la voie publique, une montre en argent pour dame qu'elle tient à la disposition de sa propriétaire.

La grève de Cours. — Nous recevons les renseignements suivants :

Cours, le 17 septembre 1889.

Monsieur le Rédacteur du Réveil Roannais.

Le calme le plus complet règne parmi les grévistes, nos rues seraient pour ainsi dire désertes sans les rondes des patrouilles de gendarmes qui s'entre croisent à chaque instant.

Dans le département du Rhône les administrateurs traitent d'une tout autre manière, grèves et grévistes, ils les traitent par le sabre et la prison, faisant emprisonner même des personnes sans motif valable et c'est ainsi qu'en ce moment quatre grévistes de Cours purgent la maison d'arrêt de Villefranche les condamnations variant de 6 à 30 jours de prison, tandis que des personnes bien plus coupables que ces malheureux grévistes sont condamnés à de longues peines.

La Chambre Syndicale de Cours a reçu les sommes suivantes :

Table listing names and amounts: Souscription de la liste numéro 154, 485, 346, 351, etc.

Table listing names and amounts: Poizat Coquard à Thizy, Des ouvriers tisseurs et teinturiers de l'usine Fourrier Thizy, etc.

Montant d'une souscription, d'une bande de rigoles au Brotteaux rouge, Lyon 11 fr. 20 c.

CHRONIQUE RÉGIONALE

CREMEAUX.

Audifred en campagne. — Nous recevons une lettre d'un correspondant de Cremeaux, qui nous apprend que maître Audifred n'est pas toujours heureux en campagne.

Il a donné le premier septembre une réunion électorale à Cremeaux, chez M. Donjon, aubergiste. Dix personnes au plus se trouvaient.

M. Audifred voyant qu'il ne risquait pas d'être acclamé à Cremeaux, a jugé bon de déguerpir prudemment.

Après son départ, une petite rixe a eu lieu entre deux ou trois de ces partisans acharnés, et l'un de nos coreligionnaires.

Un audifrediste a eu, paraît-il, sa veste mise en pièces.

Qu'il se tranquillise ? M. Audifred en a déjà plusieurs à vendre. Il lui en passera une qui ne lui tiendra pas trop chaud cet hiver !

PERREUX.

La lutte électorale. — Nos opportunistes se représentent devant les électeurs. Nous avons Audifred pour la circonscription de Roanne, et Gerbay pour celle de Charlieu.

Contre le franc-maçon Audifred, nous avons à Roanne la candidature radicale-socialiste du citoyen Auboyer.

Dans la deuxième circonscription, le congrès ouvrier de Jarnosse a désigné le citoyen Verne comme candidat socialiste contre M. Gerbay.

MONTBRISON.

L'opportuniste et les droits du peuple foulés aux pieds.

Pendant de longues années, l'aristocratie bourgeoise ou l'opportuniste, conservant religieusement les mœurs et les traditions de ses pères au temps des Louis-Philippe

des Thiers et des Guysot, ces fameux ministres, dont l'un traitait le peuple de vile multitude, tandis que l'autre ne cessait de répéter: enrichissez-vous, l'opportuniste dis-je, ne pouvant se décider à quitter le pouvoir ou le partager avec le peuple, avait organisé une espèce de sainte Vehme, dite Alliance républicaine, composée de com-pères et de valets dévoués aux maîtres dont ils espéraient quelques faveurs, quelques bribes échappées du festin de ces nouveaux seigneurs.

Cette organisation, après la Commune et sous l'Ordre-Moral, avait eu du succès par suite de la terreur et de l'ignorance qui régnaient parmi les masses et valait de nombreuses victoires aux opportunistes.

Mais, hélas ! tout passa, tout cassa, tout lasse. Quant tout danger eut disparu, au lieu de faire appel au peuple, de partager loyalement le pouvoir avec lui, de lui faire la place à laquelle il avait droit, l'opportuniste continua à s'imposer et, trouvant la place bonne, à dire : Gardons tout, ne rendons rien. Plus de réunions publiques, pas de discussions, pas d'autres délégués que ceux triés au volet depuis 10 ans et habitués à murmurer comme Pandore: Brigadier, vous avez raison !

On vit même les opportunistes à la Chambre et dans les communes pour les élections municipales (comme à Montbrison, par exemple), s'allier à la droite en haine des républicains avancés, des radicaux, des républicains de la veille auxquels ils devaient leur situation actuelle.

Ce jeu, ou plutôt cette trahison, a fini par écœurer le peuple, qui s'est mis à crier: Haro sur les gros, sur les tricheurs, sur les tripoteurs, sur les escamoteurs de la souveraineté populaire !

M. Levet ne vient-il pas encore de l'escamoter, cette souveraineté du peuple dans le soi-disant congrès du 7 courant, à Montbrison, où les délégués, délégués par trois ou quatre de ses vassaux, de ces hommes légitimes, ont pu pénétrer pour chanter un te Deum en sa faveur et le proclamer candidat à perpétuité !

Eh bien, braves électeurs dont on a trouvé la langue et les oreilles trop longues pour pénétrer dans le saint tabernacle de l'opportuniste, si vous n'êtes pas satisfaits du cas que l'on fait de votre souveraineté sous la troisième République, vous ferez comme moi au premier tour de scrutin, vous déposerez dans l'urne un bulletin de vote immaculé !

Nous verrons ensuite ce qu'il y a à faire au deuxième tour, si la leçon a profité !

ARNAUD Capitaine au retraite.

AUX NOËS

Les procédés d'Audifred. — Audifred va faire des conférences en campagne. Pour montrer comment il opère partout, nous allons parler de ce qu'il a fait aux Noës. Il arrive dans la commune. Il voit tout desuite le maire qui envoie aussitôt la garde champêtre prévenir les plus gros bonnets de l'endroit. Le garde annonce l'arrivée du maître, et donne connaissance d'une petite réunion et dit qu'un banquet aura lieu ensuite.

Quatre conseillers municipaux arrivent. C'est tout le public de la réunion. Audifred parle pendant cinq minutes. Il remercie les conseillers municipaux et invite le maire à dîner avec lui. Résultat: banquet de deux couverts !

Conclusion: Quatre conseillers municipaux furieux; l'échec d'Audifred.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite BERTHILLIOT

Par jugement du 19 septembre 1889, l'ouverture de la faillite, du sieur Berthillot ex-maitre d'hôtel, au Coteau qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 8 août dernier, a été reportée au 30 juillet 1889.

Liquidation LARBEAUD

MM. les créanciers de la liquidation de Larbaud chapelier à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 septembre à 11 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 5 % promis par le concordat.

Liquidation FAUCONNAY

MM. les créanciers de la liquidation du sieur Fauconnay marchand de confections à Roanne sont invités à se réunir

au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 25 septembre à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un premier dividende de 20 %.

Faillite Fouillard

MM. les créanciers de la faillite du sieur Fouillard, fabricant de colonnade à la main à Lagresle, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 2 septembre à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions de failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Faillite CHAROUD

MM. les créanciers de la faillite du sieur Charoud, épicer et débitant à Roanne, place du château, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 septembre à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions de failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Homologation concordat LABRO

Par jugement du 19 septembre courant, le tribunal de commerce de Roanne, a homologué le concordat intervenu entre le sieur Hippolyte Labro, plâtrier-peintre et marchand de papiers peints, rue nationale à Roanne et ses créanciers, le 9 août dernier, moyennant le paiement comptant d'un dividende de 50 %.

En conséquence MM. les créanciers sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne le 26 septembre prochain, à 10 heures du matin à l'effet de toucher ce dividende.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier: J. GONINDARD.

Cabinet de MM. BRÉTEAU-GIRAUD et HENRI-BURNOT, Experts-Géomètres, place du Marché 19, Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

Avec facilités de paiement

1° UNE BELLE PROPRIÉTÉ, sise à Saint-André-d'Apchon, d'une surface totale de 9 hectares, comprenant: maison de maître et jardin clos de murs, bâtiments d'habitation et d'exploitation, 4 hectares de bonnes vignes, 2 hectares 90 ares de prés et 2 hectares de terre.

2° UN VIGNERONAGE à Saint-Haon-le-Vieux et Saint-Haon-le-Châtel, au Saunier, de 2 hectares 17 ares dont 1 hectare 80 ares en vigne, 35 ares en pré, bâtiments en bon état.

3° UN VIGNERONAGE à Saint-Haon-le-Vieux et Saint-Haon-le-Châtel, au Saunier, surface totale 3 hectares 12 ares environ dont 2 hectares en vigne, un hectare en pré et 10 ares en bois taillis.

4° UN VIGNERONAGE à Saint-Nizier-sous-Charlieu, lieu des Gattes, comprenant bâtiments en bon état et 2 hectares en vigne, surface totale, 2 hectares 12 ares, 25 centiares.

5° UN VIGNERONAGE à Commelle à Goutte-Fronde, 15 hectares environ, dont 85 ouvrées de jeunes vignes, le reste en prés, terres et bois taillis.

6° LES DOMAINES FRAGNE ET PETITPEAN, au bourg de Commelle, surface totale 85 hectares environ en prés vignes et terres.

7° LE DOMAINE GRANDCHAMP à Saint-Cyr-de-Favières, surface 41 hectares environ d'un seul tènement. Jouissance au 1er novembre 1889.

8° LE DOMAINE DES ARNAUDS à Commelle près le Coteau, surface 11 hectares dont 6 hectares 50 ares en bons prés, le reste en vignes terres et jardin.

9° PROPRIÉTÉ, sise à Vivans, canton de Lapacadière, 30 hectares environ en prés, terres et vignes en plein rapport. Bâtiments neufs.

10° DIVERSES PROPRIÉTÉS à Perreux, dont 45 hectares de bois d'un seul tènement. Placement à 3 fr. 50 p. % net. Exploitation facile, Chasse et pêche.

11° Quatre belles propriétés, à 35 kilomètres de Roanne, une de 212 hectares, une de 110 hectares et de deux de 84 hectares.

12° DIVERS CLOS avec ou sans maison d'habitation, à Roanne et alentours de 2000 à 70000 francs.

13° MAISONS de 2,000 à 100,000 francs dans les principales rues de Roanne et le faubourg. — Divers emplacements à bâtir.

S'adresser, pour tous les renseignements, et traiter à MM. BRÉTEAU-GIRAUD et HENRI-BURNOT, experts-géomètres, place du Marché, 19, Roanne.

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT 16, rue de la Côte, 16. Chambres à coucher pour Voyageurs. TABLE D'HOTE. Dîners à la carte et à prix fixe. Service en Ville sur commande.

Ne Désespérez jamais !

Vaudeurs (Yonne), le 1er mars 1889. — Je ne sais comment vous remercier du bien que m'ont fait vos Pilules Suisses; depuis 3 ans je souffrais horriblement d'une inflammation d'intestins, suivie d'une toux de sang; je n'avais plus d'espoir. Après avoir pris tous les remèdes possibles sans résultat, j'ai pris vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, et je suis maintenant en bonne voie de guérison. Je vous autorise à le publier. (Sig. lég.) Louis JAMES.

BAUME VICTOR !! Contre les Douleurs (2 fr. le flacon)

Le remède qui coûte le moins.

Lancé (Loir-et-Cher), le 4 juin 1889. — Je suis heureux de vous remercier de vos bonnes Pilules Suisses. Depuis longtemps je souffrais de grands maux d'estomac et de douleurs dans les côtes; 35 Pilules Suisses (la boîte de 50 pilules à 1 fr. 50) ont suffi pour me guérir. (Sig. lég.) Mme. Thillier DARTIQUES.

Eaux MINÉRALES

FRANÇAISES et ÉTRANGÈRES

Mme veuve F. TACHON, propriétaire des Sources de Renaison, a l'honneur de prévenir sa clientèle que depuis le 1er mai, elle est en mesure de lui livrer toutes les Eaux minérales de sa source.

Recevant directement des sources deux fois par mois, elle peut être assurée d'avoir des Eaux toujours fraîches.

En magasin, à ce jour: Eau de Vichy, toutes sources; Mont-Dore, Vals Vivaraise, St-Galmier-Badoit, Sals-sous-Courzon, Montrond.

Rue de la Gare et Rue Carnot.

Etude de M. Matray, notaire à Roanne, successeur de M. du Sauney.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON D'HABITATION

Sise à Roanne, rue de la Loire.

Pour les renseignements et pour traiter, s'adresser à M. Matray, notaire.

Même Etude.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Sise à Roanne, rue Beaulieu, N° 1.

Pour les renseignements et pour traiter s'adresser à M. Matray, notaire.

UN FONDS CAFÉ-RESTAURANT A VENDRE DE SUITE

Au centre de la ville, sur une place principale. — Bonnes conditions. — Facilités de paiements. S'adresser au bureau du Journal.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Exposition Universelle de 1889 A PARIS

TOMBOLA DE L'EXPOSITION

Prix du Bilet: UN FRANC

Les lots sont achetés exclusivement parmi les Objets exposés.

Le GROS LOT de 200.000 fr.

Composé d'Articles de Parure en Diamants est exposé dans la Cl. 37 (bijouterie) Ch.-de-Mars

BILLETS

Le Public peut se procurer des Billes de la Tombola:

A Paris: dans les débits de tabacs, chez les intermédiaires déjà autorisés à vendre les tickets d'entrée à l'Exposition ainsi que l'Etat, chez les concessionnaires de kiosques de l'Exposition et chez les personnes chargées de la vente de catalogues dans l'enceinte de l'Exposition.

Dans les départements (autres que celui de la Seine), chez tous les percepteurs et dans un grand nombre de débits de tabacs.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR 71 rue Ste-Elisabeth, 71. ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irrésistible à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés.

M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

AVIS

L'Abeille, compagnie d'assurances contre incendie et sur la vie vient de rétablir son agence de Roanne qui avait été pendant quelque temps supprimée.

Agent général, M. Samuel GALLANT, rue du Phénix, 13, à Roanne.

On demande de bons sous-agents et courtiers.

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN FONDS DE MARÉCHAL

situé dans une commune de la Côte. Très bien placé et très bien outillé. Bonnes conditions.

Pour tous les renseignements, s'adresser au bureau du Journal.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence. S'adresser chez

M. DRIFFORD

9, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

Changement de domicile

M. B. COPIN prévient sa nombreuse clientèle qu'à dater du 1er Octobre, ses Bureaux et Magasins de Charbons, actuellement situés quai du Bassin, 35, seront transférés un peu plus bas, même quai, 49 et 50.

VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AU PROGRES PRIX FIXE Invariable. MAISON VINCENT-LAPRADE ROANNE -- 9, Rue de la Sous-Préfecture, 9. -- ROANNE Grands Arrivages & Mise en Vente de toutes les Nouveautés d'Automne & d'Hiver. Lainages, Nouveautés pour Robes et Costumes, Soieries, Châles Mérinos et Cachemires, Couvertures laines, Couvertures coton, Oxford, Flanelles coton pour Chemises, Mouchoirs, Rideaux, Flanelles de santé irrétrécissable, etc., etc.

En raison de l'extension toujours croissante de nos affaires, nous avons fait, pour cette SAISON D'AUTOMNE et d'HIVER, des achats très importants en Nouveautés de tous genres pour Robes et Costumes et Draperies Haute Nouveautés pour Vêtements d'Hommes, srtant des meilleures Maisons de France. Nous recommandons à notre nombreuse clientèle nos derniers modèles en CONFECTIONS POUR DAMES et ENFANTS et JERSEYS NOUVEAUTÉS. — Nous engageons les Acheteurs à nous visiter, ils trouveront des ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES et surtout des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

DRAPERIES NOUVEAUTÉS pour Vêtements d'Hommes. | MANTEAU Confection pour Dames. | CHOIX immense de TRICOTS laine et TRICOTS coton pour Hommes, Femmes et Enfants. TOILES DE VOIRON MÉNAGE pur Chanvre, pour Draps et Chemises. | Rayon spécial de CONFECTIONS pour Dames et Enfants. | JERSEYS et JUPONS Haute Nouveauté. TROUSEAUX & LAYETTES — DEUIL ET DEMI-DEUIL — CORBEILLES DE MARIAGE Maison de confiance vendant réellement bon et bon marché.

A la plus importante Maison d'Habilllements de Roanne, aussi bien assortie qu'à Paris et à Meilleur Marché

MAISON DU PONT-NEUF

ROANNE (LOIRE)
Angle des rues Nationale & de la Sous-Préfecture

Monsieur **R. LAUTHE**, Directeur de la MAISON DU PONT-NEUF a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que toutes les Nouveautés de la SAISON d'HIVER seront mises en vente à partir du *Dimanche 22 Septembre courant*. — Les Mères de famille trouveront un choix considérable de Costumes nouveaux modèles, de Pardessus & de Pélerines pour Jeunes Gens et Enfants, 30 pour 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

APERÇU DE QUELQUES PRIX DU CATALOGUE D'HIVER 1889-1890

COSTUME COMPLET
Avec Veston mode, Pantalon bien fait et Gillet à Châle. Draperie Elbeuf, tout laine. **32** fr.

PARDESSUS RICHES
Étoffes nouvelles, doublés chaudement ou doublés en satin. Série recommandée. **28** fr.

MARIAGE ou CÉRÉMONIE
Habillement en drap noir ou faconné. — Jacquette, Veston ou Redingotte. — Qualité supérieure. **50** fr.

JEUNES GENS de 13 à 18 ans. Pardessus et Costumes en tous genres. Coupe élégante. Bonnes étoffes. Depuis **15** fr.

ENFANTS de 3 ans à 12 ans. Costumes et Jolis Pardessus. — Ce qui se fait de plus nouveau et de plus coquet. Modèles exclusifs. Depuis **7** fr.

RAYON SPÉCIAL DE DRAPERIES POUR HABILLEMENTS SUR MESURES DEPUIS 45 FRANCS LE COSTUME COMPLET
PEAUX de CHÈVRES. — VÊTEMENTS de TRAVAIL. — GILETS de CHASSE. — CAOUTCHOUCS en tous Genres. — VESTES pour LIMONADIERS, CUISINIERS, BOUCHERS, etc.
A LA MAISON DU PONT-NEUF de Roanne (Loire), Vente à prix fixe. Tous les Articles sont marqués en chiffres connus.
On rend l'argent ou on échange sans difficulté tout achat qui a cessé de plaire.

ROANNE
MAISON de la BELLE JARDINIÈRE
PLACE D'ARMES

Ant. SAMBARDIER & A. DURIF, Propriétaires. — Successeurs de P. PLANCHET.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS & SUR MESURE

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE prévient, sa NOMBREUSE CLIENTÈLE, qu'à dater de ce jour, un RABAIS CONSIDÉRABLE est fait sur tous les Vêtements confectionnés de la SAISON d'ÉTÉ. **IMPOSSIBLE DE FAIRE UNE CONCURRENCE** à la Maison de la BELLE JARDINIÈRE qui est et qui restera toujours la Première Maison de Confiance et dont le seul but et de bien servir son client en vendant toujours de la Marchandise Haute Nouveauté ainsi que la Coupe et Façon dernière Mode.

SI TOUS VOUS AIMEZ L'ARGENT!!!
et êtes soucieux de vos intérêts, venez tous vous rendre compte des avantages que nous offrons à nos Clients anciens et nouveaux.

Rayon spécial de VÊTEMENTS de CHASSE. — Spécialité de VÊTEMENTS d'ENFANTS à BON MARCHÉ

GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ POUR VÊTEMENTS SUR MESURE

Immense Choix de Vêtements de Travail à BON MARCHÉ. — Spécialité de VÊTEMENTS CAOUTCHOUC & PÉLERINES

SE MÉFIER DES MAISONS QUI CHERCHENT À IMITER LA BELLE JARDINIÈRE

Roanne. — **MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE** — Roanne

A. SAMBARDIER & DURIF, Successeurs

LA LINGERIE PARISIENNE
Vend le Meilleur Marché de toute la Région

Layettes, Broderies, Dentelles, Mouchoirs et Cravates

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES
EN VUE DE PROCHAINS AGRANDISSEMENTS
GRAND RABAIS SUR TOUS LES ARTICLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN MAGASIN
Nos CORSETS de 1,95 à 15 fr. sont vendus 30 0/0 moins cher qu'ailleurs

Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les Prix feront Sensation.

ROANNE - 42, Rue Nationale, 42. - ROANNE

Cimetière du Coteau

M. DESBAT
ENTREPRENEUR DES POMPES FUNÉBRES
DU COTEAU

115, ROUTE de PARIS, 115

Couronnes mortuaires, perles, métal, immortelles fleurs. Construction de caveaux, monuments, entourages, etc. Entretien des Tombes.

Grande fabrique de cercueils sapin, chêne, zinc, plomb, capitonnés et frottés pour transport selon les prescriptions sanitaires. La vente se fait à des prix très réduits et défiant toute concurrence.

La maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer pour tout pays, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

Aurifications

plombages, nettoyages, etc. Dents et Dentiers perfectionnés garantis
DONNEUX, Dentiste
rue Ste-Elisabeth, 76. — Roanne.

Villégiature. — A Louer
JOLIE CAMPAGNE

à **POUILLY-SOUS-CHARMEU**
Maison confortable avec serre et calorifère, Meublée ou non Meublée.

JARDIN d'AGRÈMENT ET JARDIN POTAGER avec beaucoup d'arbres fruitiers.

S'adresser aux Bureaux du Journal 10

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ
77, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE 6

LEÇONS DE PIANO

M. V. Lucien AUBOYER,
désire donner des leçons de Piano.

S'adresser rue de Cadore, 2.

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ

C. BAILLY

Roanne. — 21, Rue Mably, 21. — Roanne

Chaussures en tous genres cousues à la main et vissées, pour Dames, Hommes et Enfants. — Spécialité de Chaussures extra forte pour la Chasse et le Travail.

NOTA. — La Maison Bailly, se charge de toutes espèces de réparations.

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais.

Le Gérant: DELORME.

MUSIQUE - PIANOS - INSTRUMENTS

SAMUEL AURAND

Luthier. — Facteur d'Instruments

ROANNE (LOIRE)

MUSIQUE

ASSORTIMENT TRÈS COMPLET DE TOUTE LA MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE CONSTAMMENT ALIMENTÉE
DES PUBLICATIONS NOUVELLES DES LEUR APPARITION

Les Conditions de vente sont les mêmes que chez les Éditeurs

GRAND CHOIX DE MUSIQUE RELIGIEUSE
MESSE, CANTIQUES, MOTETS, CHŒURS POUR ORPHEONS

Fournitures pour Musique Militaire

Sur la demande de plusieurs Commerçants de notre ville, nous avons joint, outre le nickelage de nos instruments de musique, celui de toutes espèces de métaux ainsi que la dorure et l'argenture.
Le Nickelage, par voie galvanique, a pris dans ces dernières années une importance considérable. Il a non seulement pour but d'empêcher l'oxidation mais encore de préserver les métaux mous de l'usure mécanique.

GRAND ABONNEMENT MUSICAL 30 FR. PAR AN

Donnant droit à la lecture de toute Musique française et étrangère

PARTITIONS D'OPÉRAS & D'OPÉRETTES

INSTRUMENTS

DÉPÔTS DES PIANOS DE LA MAISON

AURAND-WIRTH DE LYON

Seul Représentant pour le département, des Pianos ERARD de Paris

Grand choix de pianos PLEYEL neufs et d'occasions

ORGUES - HARMONIUM
des premières manufactures de France.

Représentant unique pour la région des instruments de cuivre de la

Maison **COUTURIER-PÉLISSON**, de Lyon.

ACCORDEONS FRANÇAIS ET ALLEMANDS

10 NOTES, 2 REGISTRES, DEPUIS 8 FRANCS.

Location de toutes sortes d'Instruments Cuivre et Bois,

depuis 1 fr. 50 par mois.

Atelier spécial pour la Réparation de toutes sortes d'Instruments.

Le nickelage en effet, est dur et tenace susceptible d'un beau poli, non altérable à l'air, aussi, nous tâcherons d'engager toutes les personnes faisant un usage constant d'instruments en fer, fonte, acier, par un aperçu de quelques-uns de nos prix défiant toute concurrence.

Clef à gorge	0 30 c. polie	Mors de Bride avec gourmette	6.00 poli
Clef grand modèle	0 40 c. —	Chaîne de montre ordinaire	0 30 c.

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre

Roanne, le

1889,

Le Maire,

Le Gérant: DELORME.